

les certifications accessibles par la VAE

Tous les diplômes et les titres délivrés par le Conservatoire National des Arts et Métiers.

les possibilités de Validation

Quand on parle de validation des acquis, on désigne des procédures différentes, mais qui ont en commun de prendre en compte l'expérience du candidat :

- 1- Vous pouvez demander de faire prendre en compte votre expérience et valider vos acquis afin de vous délivrer en totalité ou en partie un diplôme ou un certificat du Cnam
- 2- Vous pouvez aussi demander à être dispensé des titres ou diplômes requis pour entrer dans un cursus de formation (VAP85)

la procédure

- 1- Prise de contact avec le service VAE du Cnam Franche-Comté.
Entretien avec un conseiller et prise de décision de dépôt d'un dossier.
- 2- Rédaction du dossier de VAE. Tout au long de ce travail, l'auditeur dispose d'un accompagnement par un conseiller VAE qui le guidera dans la méthode d'élaboration de son dossier. Au besoin, il bénéficie de l'aide d'un professeur référent de la spécialité, pour éclaircir les aspects professionnels de l'expérience et les exigences du diplôme choisi.
- 3- Dépôt du dossier au service VAE du Cnam
- 4- Analyse du dossier par le jury
- 5- Entretien obligatoire (pré jury) pour toute demande de diplôme complet, ou en cas de demande expresse dans le cas d'une demande partielle
- 6- Délibération du jury : diplôme délivré ou prescription complémentaire en cas de validation partielle.

le mode d'évaluation

Le jury examine les compétences acquises par le candidat au cours de son expérience professionnelle et personnelle en regard des capacités et des compétences attendues par les titulaires du diplôme.

l'accompagnement

Individuel, il consiste en des conseils dans la manière d'analyser l'expérience et de la restituer dans le dossier. L'accompagnement est assuré par un conseiller VAE du service Formation continue en lien avec un enseignant de la spécialité.

le coût d'une démarche pour le candidat

Forfait de 650 € comprenant :

- Entretien de recevabilité
- Remise du dossier de VAE
- Accompagnement
- Expertise et tenue du jury